

1981

Instructions de Mgr Truffet à Ses Missionnaires

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/cahiers-spiritains>

Recommended Citation

(1981). Instructions de Mgr Truffet à Ses Missionnaires. *Cahiers Spiritains*, 15 (15). Retrieved from <https://dsc.duq.edu/cahiers-spiritains/vol15/iss15/7>

This Article is brought to you for free and open access by the Spiritan Collection at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Cahiers Spiritains by an authorized editor of Duquesne Scholarship Collection.

INSTRUCTIONS DE MGR TRUFFET À SES MISSIONNAIRES

Nous donnons ci-dessous le texte des Instructions de Mgr Benoît TRUFFET aux missionnaires du Saint-Cœur de Marie, en date du 1^{er} août 1847. Nous ferons suivre ce texte d'une partie de la présentation qui en a été faite par le P. Paul COULON, C.S.Sp., au Séminaire organisé par Bernard Plangeron, professeur à l'Institut Catholique de Paris; cette présentation fera apparaître l'importance de ce document, non seulement pour connaître la doctrine missionnaire du premier évêque de la Congrégation du Saint-Cœur de Marie en Afrique, mais aussi celle du P. LIBERMANN, qui a entièrement approuvé la pensée de Mgr TRUFFET.

I - INSTRUCTIONS de Mgr Benoît TRUFFET

Vicaire apostolique des Deux-Guinées, Dakar, le 1^{er} août 1847.

Benoît Truffet, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique, Evêque de Callipolis, vicaire apostolique des Deux Guinées et de la Sénégambie.

A nos chers fils en Jésus-Christ, les missionnaires du Très saint Cœur de Marie, exerçant l'apostolat dans ces contrées, salut et bénédiction en N.S.J.C.

Après avoir invoqué le Père des lumières par Jésus-Christ, le Sauveur du monde et le chef de l'apostolat, après avoir supplié la Mère des miséricordes d'employer sa toute puissante médiation auprès de son divin Fils, en faveur des peuples et des missionnaires que les desseins adorables de la Providence ont spécialement confiés à son très Saint et Immaculé Cœur, après nous être placés en face de notre conscience et de notre éternité, nous avons cru, nos très chers coopérateurs, devoir vous communiquer les pensées et les ordres nécessaires à l'avenir de la mission et à l'harmonie des missionnaires. En vertu de l'autorité dont nous ont revêtu les Lettres apostoli-

que du 17 novembre 1846 et du 1^{er} mars 1847, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

I - En exécution des instructions du Saint-Siège datées du 23 novembre 1845, les missionnaires du Saint Cœur de Marie partout où il leur sera possible de se fixer tâcheront de réunir un noyau d'enfants pour l'état ecclésiastique. Ils leur feront apprendre la langue latine combinée avec l'idiome *indigène*. L'étude de ces deux langues sera accompagnée de celle du chant et des cérémonies. On leur adjoindra des connaissances agricoles manuelles qui préparent ces enfants à leur apostolat parmi leur compatriotes. Les missionnaires n'oublieront jamais qu'ils sont venus en Afrique pour y établir le règne de Dieu et de l'Église et non les idées et les usages de l'Europe.

II - Chaque missionnaire aura en son particulier un exemplaire du *Catéchisme du concile de Trente* : il en fera son manuel, en le lisant tout entier tous les quatre ans, par conséquent en parcourant une de ses quatre parties chaque année.

III - Chacun aura aussi en son particulier les *livres saints*, au moins le *Nouveau Testament*, le *concile de Trente*, le *Rituel*, le *Missel*, les quatre parties du Bréviaire et le livre de l'Imitation. Nous conseillons beaucoup la lecture du *praxis confessarii* de Saint Alphonse de Liguori, et, en général, celle des ouvrages composés par les Saints eux-mêmes. Tous les autres livres, à part la *Règle provisoire*, seront remis à la bibliothèque commune.

IV - Chacun divisera en quatre années la lecture du *Concile de Trente*, du *Rituel*, des rubriques du *Missel* et des rubriques du *Bréviaire*. A chacune des quatre années correspondra la lecture d'un de ces quatre ouvrages de l'Église.

V - Les missionnaires respecteront, comme pensée et doctrine de la sainte Eglise, tout ce qui est enseigné dans le Concile de Trente et son catéchisme, dans le Rituel et les autres ouvrages authentiques de l'Église. Tous les points qu'ils contiennent sont au-dessus de toute discussion.

VI - Ils se conformeront en tout à la seule liturgie romaine sans se permettre aucun rite ni chant qui lui soient étrangers. On ne chantera pas dans le lieu saint en langue vulgaire, si ce n'est avant ou après les offices.

VII - Nous défendons expressément d'écrire à d'autres qu'à nous, sur ce qui regarde la mission et les opérations apostoliques et ecclésiastiques.

VIII - Les missionnaires ne soutiendront jamais d'opinion politique, ni entre eux, ni devant les gens du monde.

IX - Ils ne discuteront avec personne sur la traite et l'esclavage des noirs ; mais ils se contenteront de manifester les pensées de la Sainte Eglise proclamées par les Lettres apostoliques de Paul III (29 mai 1537), d'Urbain VIII (22 avril 1639), de Benoît XIV (20 décembre 1741) et de Grégoire XVI (3 décembre 1839). De ces enseignements de la Sainte Eglise il résulte que la *traite des hommes est un crime monstrueux qu'aucun prétexte ne peut excuser* dans un chrétien. Les missionnaires regarderont comme un *excommunié dénoncé* tout traitant d'esclaves qui s'avoue tel et veut persévérer dans son détestable métier. Quant à l'esclavage forcé, perpétuel ou temporaire, il n'est pas plus permis à l'égard des Noirs qu'à l'égard des Blancs. Il est contraire à l'esprit de l'Evangile et aux lois de l'Eglise. Les Lettres apostoliques précitées flétrissent, avec les traitants d'esclaves, leurs complices et leurs partisans, les vendeurs, les acheteurs et les propriétaires d'hommes.

X - Ils ne chercheront pas à établir le catholicisme par la voie de la controverse, ou à l'aide d'influences profanes, mais par l'enseignement gradué et toujours charitable de la seule vérité de Dieu, dans la simplicité et la générosité apostoliques. Qu'ils sachent bien que Dieu ne se sert dans l'apostolat que des prêtres qui vivent dans la sobriété et la pauvreté des apôtres, c'est-à-dire, qui, pour l'Amour de Dieu et des âmes, se contentent du strict nécessaire dans l'alimentation, le costume et l'ameublement.

XI - Ils observeront la convention que nous avons faite avec M. Libermann, Supérieur général de la congrégation du Saint Cœur de Marie, pour expliquer la *Règle provisoire*.

XII - Les présentes instructions et constitutions seront affichées dans la sacristie des missionnaires, où chaque prêtre en devra prendre copie, pour en faire la règle de sa vie apostolique.

Donné à Dakar, le 1^{er} août 1847

† Benoît, Evêque de Callipolis

II - Extraits de la présentation du P. Paul Coulon

C'est au cours de son voyage à Rome en 1846 que le P. Libermann proposa à la S.C. de la Propagande de nommer l'Abbé Benoît Truffet, rentré récemment au Saint Cœur de Marie, comme Vicaire apostolique des Deux-Guinées où la jeune Société avait envoyé de nouveau du monde et comptait deux communautés, à Dakar et au Gabon . . .

* * *

QUI ETAIT Mgr BENOIT TRUFFET (1812-1847)?

Benoît Truffet n'était pas Français, mais, né à Rumilly (Savoie) le 29 octobre 1812, était sujet du Royaume de Sardaigne. Cette «neutralité» par rapport au Gouvernement français sera mise en avant par le P. Libermann lorsqu'il le présentera à Rome comme candidat pour être Evêque de Haïti, d'abord, puis finalement des Deux-Guinées.

Études brillantes au séminaires de Chambéry. Prêtre en 1839. Il devient professeur de rhétorique au Collège royal et au petit séminaire de Pont-Beauvoisin.

C'est un homme intelligent et cultivé, qui voyage beaucoup en Europe (Allemagne, France, Italie). Il écrit dans les journaux et fait partie de sociétés savantes.

Dans un livre écrit alors et publié seulement après sa mort, «*L'Italie ou Une conversion au XIX^e siècle*» (Paris, s.d., 220 p.) il raconte, sous une forme romancée, ses voyages en Italie et ses entretiens avec Silvio Pellico, Manzoni, le Cardinal Wiseman.

Il rapporte dans ce livre des dialogues théologiques dont un avec le Cardinal Wiseman, où il apparaît nettement comme ultramontain et dans la ligne ecclésiologique qui aboutira à Vatican I: argumentation à partir des quatre notes de l'Eglise. «L'Eglise romaine seule réunit tous ces caractères de légitimité.» (p. 186).

Sur le plan de la *théologie morale*, on ne saurait s'étonner de le trouver «*liguorien*» dans ses futures *Instructions* comme Evêque. L'étude du P. GUERBER s.j. sur «Le ralliement du clergé français à la morale liguorienne» montre que Turin (bien connu de Truffet le Savoyard) fut le foyer propagateur de la

morale ligurienne. Les deux héros du « roman » de Mgr Truffet, dont nous parlions plus haut, sont deux Lyonnais qui voyagent en Italie à la recherche de la vérité. Lyon semble avoir été aussi un centre « ligurien » puisque c'est là qu'en 1823 paraît anonymement un important opuscule de Bruno Lanteri: « *Réflexions sur la sainteté et la doctrine du bienheureux Liguori* ».

Pourquoi cette insistance sur le « liguorisme » de Truffet? Après tout, Alphonse de Liguori a été canonisé en 1839, ce qui consacrait son autorité. M. Plongeron, dans sa recension du livre de Guerber pour la Revue d'Histoire de l'Église de France, souligne que « l'acclimatation de la morale ligurienne en territoire gallican » à cette époque « s'efforce de conquérir le clergé français de la Restauration à l'ultramontanisme ». Ce n'est point un hasard si Truffet est à la fois sujet du Piémont, ultramontain et ligurien. L'attitude et la théologie de Truffet n'apparaissent point surprenantes. Elles consonnent d'ailleurs tout à fait avec celles de Libermann . . .

En effet, au début de 1846, Benoît Truffet choisit de devenir missionnaire. Il vient à Paris, hésite à rentrer chez les Missions Etrangères. Il se rend à Notre-Dame des Victoires où le curé, l'Abbé Desgenettes, a créé une Archiconfrérie du Saint-Coeur de Marie, lieu de nombreuses conversions. Le 2 février 1839, M. Desgenettes avait même lancé à N.-D. des Victoires une campagne apostolique pour le salut des Nègres : il connaît et encourage Libermann dans ses projets. Il lui envoie tout naturellement l'abbé Truffet qui lui demande conseil.

Benoît Truffet entre au noviciat des Prêtres du Saint Cœur de Marie à La Neuville-les-Amiens, le 10 janvier 1846. Libermann va le juger à sa juste valeur.

Libermann a besoin d'un évêque pour les Deux-Guinées. Il finit par proposer l'abbé Truffet. Voici ce qu'il en écrit alors dans une lettre à Mgr Luquet: « c'est un homme âgé de trente trois ans, d'un bon jugement, d'une vertu éprouvée et solide, d'un esprit calme, réfléchi, d'un caractère ferme et constant. J'avais dessein de le garder ici pour en faire un maître des novices, mais il faut que j'en fasse le sacrifice pour le bien d'une Mission si importante . . . ».

Plus tard, le 19 novembre 1847, Libermann écrira à un Père de la communauté de Dakar, le P. Arragon, dont le caractère pouvait se heurter à celui de Mgr Truffet : « Je puis vous affirmer qu'il (Mgr Truffet) a un coup d'œil perçant et juste. Pendant tout le temps que nous avons été ensemble, nous avons été en tout point d'accord sur toutes les questions dont nous nous entretenions, quoique jamais nous ne nous exprimions de la même manière ».

(N.D. IX p. 321-322)

Sans aucun doute, parmi les choses dont Libermann entretenait Truffet et les novices, figuraient toutes celles qu'il devait présenter à la Propagande dans les mois suivants sur son grand plan d'apostolat pour l'Afrique, avec une insistance particulière sur la nécessité d'un clergé indigène.

On laissa Benoît Truffet faire sa retraite finale de noviciat et sa consécration à l'apostolat, le 6 janvier 1847, avant de lui apprendre sa nomination comme Evêque de Callipolis et vicaire apostolique des Deux-Guinées.

Il est consacré évêque à Notre-Dame des Victoires, le 25 janvier 1847. Avant de s'embarquer à Bordeaux pour Dakar, le 15 avril suivant, il écrit une série de lettres où l'on retrouve les préoccupations essentielles du nouvel évêque : *l'esclavage et la traite; la formation d'un clergé indigène et institution d'une hiérarchie indigène* (pour qu'il y ait « Église »); *l'indépendance vis-à-vis du pouvoir politique*.

Il faut souligner sa parfaite coïncidence de vues (et d'expressions même) avec Libermann, mais aussi avec la Mère Javouhey, avec Mgr Luquet et d'autres : la fermentation missionnaire est vraiment étonnante dans ces années.

Citons une lettre de Mgr Truffet, avant son départ pour Dakar, aux Messieurs du Conseil Central de la Propagation de la Foi à Paris. Il écrit, le 28 mars 1847 :

« Nous n'allons pas établir en Afrique l'Italie, la France ou une autre contrée de l'Europe ; mais uniquement la Sainte Eglise Catholique, en dehors de toute nationalité et de tout système humain. Avec la grâce d'en-haut, nous voulons nous dépouiller de tout ce qui n'est qu'Européen, pour ne garder que les pensées qui sont les vraies et les seules bases des chrétientés anciennes ou naissantes, les pensées de l'Église, qui sont celles de l'Esprit de Dieu. (...) Nous serons donc obligés de nous rendre Guinéens, si

nous voulons que les Guinéens deviennent catholiques.
(...)

D'après l'(...) Instruction apostolique de Grégoire XVI, l'établissement normal et réel du catholicisme dans un pays y est subordonné à la formation d'un clergé indigène et hiérarchique. (...) Je tâchera de suivre cette marche dans la Guinée, afin que peu à peu la *mission* devienne une *Église* gouvernée par le *droit commun* et vivant de ses ressources locales sous la paternelle suprématie du Saint-Siège».

(Paule Brasseur, A la recherche d'un absolu missionnaire etc... cité p. 161, du fascicule de P. Coulon p. 263-264. Cf. Bibliographie).

Arrivé à Dakar le 8 mai 1847, Mgr. Truffet n'y vivra que quelques mois. En effet, il imposera à lui-même et à la communauté un régime alimentaire «indigène» beaucoup trop rigoureux. Affaibli, il succombera le 23 novembre 1847, probablement victime du paludisme (il n'avait pas reçu la quinine envoyée de Paris et ne s'en inquiétait pas; il n'avait pas voulu que l'on appelle le médecin de la marine française, sinon trop tard).

Mais, en sept mois, il avait eu le temps de commencer à mettre ses idées d'apostolat en application, ce dont témoignent le texte des INSTRUCTIONS.

(du 1^{er} août 1847).

* * *

LA TRAITE ET L'ESCLAVAGE DES NOIRS : LE CONTEXTE «ABOLITIONNISTE» DE L'ACTION DE LIBERMANN ET DE TRUFFET

Si l'esclavage dans les colonies françaises fut aboli par la Révolution de 1789 au nom des droits de l'homme, il fut rétabli par Napoléon. Après la chute de ce dernier, un grand débat national va s'engager de 1815 à 1848, date à laquelle Victor Schoelcher, sous-secrétaire d'État à la marine et apôtre de l'abolition de l'esclavage dans les Iles, donnera son nom au Décret du 27 avril 1848, signé par Lamartine, ministre des Affaires Etrangères.

Or Libermann et l'« Oeuvre des Noirs » ont été au cœur de cette campagne. Les deux premiers disciples de Libermann qui le poussèrent à sa fondation étaient directement concernés par cette question : Eugène Tisserant, fils d'un ancien président de Haïti, voulait s'occuper des Nègres libérés de Saint-Domingue ; Frédéric Le Vavasseur, de la Réunion, était lui-même fils d'un propriétaire d'esclaves . . .

L'Abbé Desgenettes, curé de N.-D. des Victoires, lance, le 2 février 1839, une campagne apostolique pour le salut des Noirs.

Entre 1815 et 1848, partisans et adversaires de l'esclavage, en France, se disputent l'opinion publique à coups de discours et pamphlets, de statistiques et de principes moraux, de théories d'économie politique et de prescriptions théologiques.

En 1847, « *L'Ami de la Religion* » se fait l'écho des débats à la Chambre des pairs et des controverses dans la presse à propos de la position du clergé colonial sur l'esclavage. Débat entre Montalembert, le Baron Dupin, etc. Ledru-Rollin porte des accusations contre le Séminaire du Saint-Esprit ; M. Lequay, supérieur du Saint-Esprit (la fusion avec la Société de Libermann n'aura lieu qu'un an plus tard), lui répond, le 1^{er} mai 1847, dans une lettre publiée par « *L'Ami de la Religion* ».

Nous sommes donc en face d'un problème de société, d'un problème politique en face duquel Libermann et les siens vont prendre position concrètement par leur action.

A noter que Montalembert fréquentait, lui aussi, N.-D. des Victoires, qu'il y assiste au sacre de Mgr Truffet le 25 janvier 1847 et lui demande alors de bien vouloir lui envoyer, depuis Dakar, des documents qui serviront à alimenter la campagne anti-esclavagiste.

Le Pape a pris position contre l'esclavage dans un document encore récent : la Bulle *In Supremo* du 3 décembre 1839, dans laquelle il est notamment dit : « . . . que la traite des noirs est un crime monstrueux qu'aucun prétexte ne peut excuser dans un chrétien ».

Il faut avoir tout ce contexte présent à l'esprit pour apprécier la position très ferme de Mgr. Truffet dans les *INSTRUCTIONS de 1847*.

Cette question lui tient tellement à cœur que, depuis Dakar, le 15 septembre 1847, il prend le temps d'écrire une lettre longue et argumentée sur ce thème à Mgr BOUVIER, Evê-

que du Mans. Ce dernier, en effet, est l'auteur des *INSTITUTIONES THEOLOGICAE*, manuel de théologie publié à partir de 1818 en fascicules séparés, en première édition complète en 1834. Utilisées peut-être dans une soixantaine de séminaires en France, ces « Institutions théologiques » seront 13 fois rééditées jusqu'en 1886, avec des modifications continues (notamment par suppression d'un gallicanisme diffus). Mgr Truffet reprochait à cet auteur influent de ne pas avoir sur l'esclavage une position claire et conforme à la pensée de l'Église.

* * *

LA COMMUNAUTE DE DAKAR EN 1847 AVEC MGR TRUFFET

La communauté de Dakar avait été fondée en 1845 par les membres du Saint-Cœur de Marie, pour s'occuper de tout ce qui n'était pas l'Île de Gorée et la préfecture apostolique de Saint-Louis confiées au Séminaire du Saint-Esprit de la Rue Lhomond.

Après l'arrivée de Mgr Truffet à Dakar, le 8 mai 1847 (il amenait des renforts en personnel avec lui), la communauté de Dakar était composée, en plus de l'Evêque, « de onze missionnaires, deux catéchistes et maîtres d'école, et quatre frères ».

Mgr Truffet tombe au milieu d'une querelle locale politique, le chef indigène de Cayor détenant un Père et un Frère prisonniers. Du coup, dès le départ, il prend une série de mesures pour redonner à la mission un départ conforme à ses idées.

Méfiance à l'égard des autorités européennes et des Blancs en général: le moins de contacts possible car il ne faut pas de confusion, dans l'esprit des indigènes, entre les autorités de la Colonie et les missionnaires.

Dans un premier temps, on se préparera tous ensemble sur place à Dakar, en ne faisant plus de sorties individuelles. On apprend la langue, on étudie la théologie. L'Evêque, trois fois par semaine, donne des conférences sur des sujets de pastorale: « La piété dans le chant », « La pureté dans la liturgie », « De jure missionum », etc.

Le jeune et bouillant P. Arragon a envoyé une lettre qui a été publiée par les « *Annales de la Propagation de la Foi* » en mars 1847 dans laquelle il donne des détails vrais, mais dés-

obligeants, sur le roi de Dakar et sur l'île de Gorée. Mgr. Truffet trouve cela inadmissible de la part d'un missionnaire. Les missionnaires se voient interdire d'écrire sur la mission à d'autres qu'à lui.

Avec huit élèves, il commence immédiatement *un petit séminaire* où l'on apprend le latin et la langue indigène, le wolof, mais sans apprendre le français. Truffet donne trois raisons à l'usage exclusif du latin au séminaire (sans français) :

- Ne sachant pas le français, les séminaristes ne seront pas sollicités par les agents des comptoirs coloniaux ;
- Il faut éviter à la mission tout air de nationalité, comme le demandait Rome ;
- Cela coupait court à la défiance des Africains qui ne veraient point des conquérants français dans les missionnaires.

A l'égard des Européens, Mgr. Truffet est très dur et entrevoit déjà, à travers leur action, la naissance de ce qu'on appellera plus tard l'impérialisme colonial :

« En Europe, beaucoup de personnes se trompent sur l'influence des idées européennes comme préparation au christianisme. (...) Tout ce qu'ils ont reçu (les indigènes) des Européens est l'amour de l'argent, l'usage du fusil et celui du tabac. Ajoutez-y l'abus de l'eau-de-vie que vendent les Européens dans les endroits où l'alcoran ne l'arrête pas ; (...) Les Français, comme individus, sont généreux et peuvent nous être utiles. Dès qu'ils représentent les préjugés et les tendances de l'autorité civile, ils sont tracassiers et absurdes ; ils voudraient qu'une mission fut une propagation commerciale ».

(Lettre au Cardinal-Préfet de la propagande en date du 7 juillet 1847)

Mgr Truffet avait également des idées assez précises sur *la façon de mener l'évangélisation*. Il refuse les controverses et les polémiques avec les marabouts : il leur conseille de prier Dieu pour connaître la vérité, et souhaite qu'on se contente d'exposer la vérité sans discussion, à la manière des Apôtres.

Il rejetait « l'aide des influences profanes », c'est-à-dire, selon le père Chevalier, de la communauté de Dakar, l'appui des gouvernements européens, la recherche de la faveur des plus puissants dans chaque pays, la réputation de savants et de

riches. Il ne veut pas que ses missionnaires apprennent l'arabe et s'adonnent aux discussions savantes avec les lettrés musulmans, que sont les marabouts: il ne faut pas que les gens du peuple les prennent pour des savants et des hommes supérieurs.

En conclusion:

Celle qui a le plus étudié Mgr Truffet, et à qui nous devons tout de notre science historique en la matière, *Madame BRASSEUR*, conclut son étude par ces termes:

« Le relatif succès des entreprises ultérieures plongea dans l'oubli cette première période de l'installation du catholicisme en Sénégambie. Il nous a semblé utile de rappeler qu'au milieu du XIX^e siècle un jeune évêque missionnaire s'était élevé contre la traite des Noirs et avait affirmé l'indépendance de l'Église face à l'administration coloniale ».

(Article cit. p. 260)

PAUL COULON C.S.Sp.

12 mars 1981

